

40	06/08/2015	BE 0884.649.502	37	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	15412.00297	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Boulevard de l'Impératrice N°: 66 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0884.649.502

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 13-06-2008

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2014 au 31-12-2014

Exercice précédent du 01-01-2013 au 31-12-2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.8, C 5.11, C 5.14, C 5.16, C 5.17.1, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DEBRY Philippe

Rue Victor Rauter 168
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 17-10-2014

Président du Conseil d'Administration

DE SMEDT Dirk

Avenue des Arts 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 18-10-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

VINCKENBOSCH Caroline

Boulevard du Triomphe 127

1160 Auderghem BELGIQUE			
Début de mandat: 18-06-2012	Fin de mandat: 17-10-2014		Administrateur
VANOMMESLAEGHE STEPHANE			
Avenue des Tropiques 34 1190 Forest BELGIQUE			
Début de mandat: 18-06-2012	Fin de mandat: 18-10-2019		Administrateur
LUMEN Julie			
Rue Hugo Verriest 50 1140 BRUXELLES BELGIQUE			
Début de mandat: 18-06-2012	Fin de mandat: 17-10-2014		Administrateur
PETERS Véronique			
Ijzerkruisstraat 76/4 1000 BRUSSEL BELGIQUE			
Début de mandat: 18-06-2012	Fin de mandat: 18-10-2019		Administrateur
DE KEYSER Damien			
Avenue Grandchamps 158 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE			
Début de mandat: 17-10-2014	Fin de mandat: 18-10-2019		Président du Conseil d'Administration
DÖNMEZ Ibrahim			
Rue Destouvelles 8 1030 Schaerbeek BELGIQUE			
Début de mandat: 17-10-2014	Fin de mandat: 18-10-2019		Administrateur
KAPLAN Firyan			
Rue de l'Equerre 15 1140 Evere BELGIQUE			
Début de mandat: 17-10-2014	Fin de mandat: 18-10-2019		Administrateur
VERSTRAETE Arnaud (3)			
Nestor de Tierestraat 23/12 1030 Schaerbeek BELGIQUE			
Début de mandat: 18-06-2012	Fin de mandat: 26-05-2014		Commissaire du Gouvernement
LEMAIRE Marc (5)			
Rue Chambéry 40 1040 BRUXELLES BELGIQUE			
Début de mandat: 20-12-2012	Fin de mandat: 17-10-2014		Commissaire du Gouvernement
POLSCOEL Liesbet (1019)			

Charles Meertstraat 57
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 17-10-2014

Fin de mandat: 18-10-2019

Commissaire du Gouvernement

VINCKENBOSCH Caroline (1007)

Avenue des Volontaires 262
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 17-10-2014

Fin de mandat: 18-10-2019

Commissaire du Gouvernement

SPRL F.A. WILMET ET CIE (B00186)

BE 0428.225.504

Place Ernest Dubois 16

1390 Grez-Doiceau

BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

WILMET Francis (B00186)

Réviseur

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>215.628.099</u>	<u>219.091.954</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	<u>215.627.524</u>	<u>219.091.379</u>
Terrains et constructions		22	193.731.913	207.952.591
Installations, machines et outillage		23	2.445.741	2.754.725
Mobilier et matériel roulant		24	64.570	60.511
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	42.446	55.040
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	19.342.854	8.268.513
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	<u>575</u>	<u>575</u>
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	575	575
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	575	575
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>59.279.033</u>	<u>55.280.566</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>19.668.668</u>	<u>17.130.928</u>
Créances commerciales		40	19.541.246	17.130.928
Autres créances		41	127.422	
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	<u>255</u>	<u>255</u>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	255	255
Valeurs disponibles		54/58	<u>25.705.510</u>	<u>22.717.080</u>
Comptes de régularisation	5.6	490/1	<u>13.904.600</u>	<u>15.432.304</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>274.907.131</u>	<u>274.372.521</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>163.256.276</u>	<u>159.397.317</u>
Capital	5.7	10	182.194.633	182.194.633
Capital souscrit		100	182.194.633	182.194.633
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-18.938.357	-22.797.316
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>111.650.856</u>	<u>114.975.204</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	56.188.323	59.652.097
Dettes financières		170/4	56.188.323	59.652.097
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	56.188.323	59.652.097
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	17.189.865	16.697.583
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	3.463.774	3.312.635
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.465.526	12.860.463
Fournisseurs		440/4	13.465.526	12.860.463
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	260.565	524.485
Impôts		450/3		335.356
Rémunérations et charges sociales		454/9	260.565	189.129
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3	38.272.667	38.625.524
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>274.907.131</u>	<u>274.372.521</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	72.903.714	70.623.454
Chiffre d'affaires	5.10	70	39.684.003	39.832.043
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	33.219.711	30.791.411
Coût des ventes et des prestations		60/64	60.999.329	60.909.012
Approvisionnements et marchandises		60	48.871.814	49.468.622
Achats		600/8	48.871.814	49.468.622
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	859.760	736.616
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.981.674	1.559.488
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.253.473	9.114.076
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	32.609	30.210
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	11.904.385	9.714.442
Produits financiers		75	109.193	80.955
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	109.193	80.955
Autres produits financiers	5.11	752/9		
Charges financières	5.11	65	2.786.506	2.956.590
Charges des dettes		650	2.786.506	2.956.590
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9		
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	9.227.072	6.838.807
Produits exceptionnels		76		1
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		1
Charges exceptionnelles		66	5.398.297	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	5.398.297	
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	3.828.775	6.838.807
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	-30.184	381
Impôts		670/3		381

N°	BE 0884.649.502	C 3
----	-----------------	-----

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales

Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)

Prélèvements sur les réserves immunisées

Transfert aux réserves immunisées

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77	30.184	
9904	3.858.959	6.838.427
789		
689		
9905	3.858.959	6.838.427

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-18.938.357	-22.797.316
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.858.959	6.838.427
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-22.797.316	-29.635.743
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-18.938.357	-22.797.316
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	4.930
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	4.930	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	4.930
Mutations de l'exercice			
Actés	8072		
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	4.930	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	260.815.733
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	24.536	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	260.840.270	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	52.863.143
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	14.245.214	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	67.108.357	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	193.731.913	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	3.593.047
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	55.170	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	3.648.217	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	838.322
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	364.153	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.202.475	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>2.445.741</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	224.585
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	33.868	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	258.453	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	164.074
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	29.809	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	193.883	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	64.570	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	15.533
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	15.533	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	15.533
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	15.533	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25	<u>0</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	125.940
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	125.940	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	70.900
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	12.594	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	83.494	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	42.446	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	8.268.513
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	11.074.341	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	19.342.854	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	19.342.854	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>575</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>575</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	255	255
8681	255	255
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter (#490000)
Produits acquis(#491000)

Exercice
90.239
13.814.362

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
100	182.194.633	182.194.633

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	3.463.774
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	3.463.774
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	3.463.774
--	----	------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	15.501.177
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	15.501.177
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	15.501.177
--	------	-------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	40.687.146
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	40.687.146
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	40.687.146
--	------	-------------------

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	59.652.097
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	59.652.097
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	59.652.097
--	------	-------------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	260.565

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important
 Charges à imputer (#492000)

Exercice
38.272.667

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations d'assainissements		39.542.373	39.604.328
Autoproductions		121.349	227.714
Refacturation de frais divers		20.281	
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	33.191.000	30.480.000
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	21	17
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	18,9	14,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	28.652	22.234
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.386.288	1.115.403
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	453.718	369.143
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	141.668	74.942
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	32.609	30.210
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	0
9135	30.184
9136	30.184
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	29.325.748
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	12.444.983	11.481.633
9146	9.903.473	9.436.098
9147	504.436	408.342
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Verrewinkelbeek		3.000.000
Rénovation Step Sud		69.000.000
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

N°	BE 0884.649.502	C 5.13
----	-----------------	--------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	32.535
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.650
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Secteur
XV**Etat des personnes occupées****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	17,3	10,8	6,5
Temps partiel	1002	2		2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	18,9	10,8	8,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	26.060	16.777	9.283
Temps partiel	1012	2.592		2.592
Total	1013	28.652	16.777	11.875
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.802.430	1.160.360	642.071
Temps partiel	1022	179.244		179.244
Total	1023	1.981.674	1.160.360	821.314
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	14,9	8,8	6,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	22.234	13.163	9.071
Frais de personnel	1023	1.559.488	923.250	636.238
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	19	2	20,6
110	19	2	20,6
111			
112			
113			
120	12		12
1200			
1201	9		9
1202			
1203	3		3
121	7	2	8,6
1210			
1211	4	2	5,6
1212			
1213	3		3
130			
134	19	2	20,6
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6
210	6		6
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2		2
310	2		2
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	2		2
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	8	5851	5
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843	3.357	5853	7.193

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation appliquées aux comptes

PRELIMINAIRE

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés. Sans autre mention, tous les actifs et passifs sont évalués à leur valeur nominale. Les actifs sont évalués dans une optique de continuité des activités de l'entreprise.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES D'ACTIF

I. Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont pas portés à l'actif mais ils sont pris en charge à 100 pourcent au cours de l'exercice auquel ils ont été exposés.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. La valeur d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les taux d'amortissement et les valeurs minimales soumises à l'amortissement sont :

Type d'immobilisé	Taux Minimum	
Etudes « protection »	5,00%	1.250,00 €
Licences logiciel informatique	20,00%-33,33%	250,00 €

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. La valeur d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les frais relatifs à la construction d'ouvrages (bâtiments, collecteurs et égouts, installations techniques, ...) sont portés à l'actif sous la rubrique "Immobilisations en cours" à leur valeur d'acquisition. Les ouvrages sont transférés en classe 22 « terrains et immeubles » et commencent à être amortis au moment de la mise en exploitation de l'ouvrage.

Les amortissements des immobilisations corporelles acquises à l'état neuf sont effectués selon la méthode linéaire, pro-rata temporis en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les taux d'amortissement et les valeurs minimales soumises à l'amortissement sont :

Type d'immobilisé	Taux Minimum	
Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux (*)		
Collecteurs	2,50%	1.250,00 €
Egouts	2,50%	1.250,00 €
Bâtiment administratif	3,00%	1.250,00 €
Terrain bâtis	3,00%	1.250,00 €
Aménagement bâtiment administratif	10,00%	1.250,00 €
Installation, machines et outillages		
Machines et outillages	10,00%	1.250,00 €
Matériel de bureau et matériel roulant		
Mobilier	20,00%	250,00 €
Mobilier à partir de 2015	10,00%	250,00 €
Matériel	33,33%	250,00 €
GSM	50,00%	250,00 €
Matériel informatique de bureau	33,33%	250,00 €
Véhicule de fonctionnement	20,00%	250,00 €

Autres immobilisations corporelles
Mat.loc. financ. Nature de l'actif

Les amortissements des immobilisations corporelles acquises de seconde main sont effectués selon la méthode linéaire, pro-rata temporis en fonction de la durée d'utilité résiduelle des actifs concernés.

Pour la Step Sud, la dépréciation exceptionnelle est effectuée sur les différents composants selon le degré d'avancement de la démolition, sur la valeur résiduelle comptable après amortissement de l'année. Cette règle d'amortissement exceptionnelle s'applique de 2014 à fin 2016, soit durant 3 exercices comptables. Un tableau annexe reprend les calculs de cette règle exceptionnelle et en résumé :

Pour 2014 le montant exceptionnel s'élève à 5.398.297,39€ pour 2015 il sera de 3.791.315,79 € et pour 2016 il sera de 2.876.966,74€

IV. Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Des réductions de valeur éventuelles sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durable de ces immobilisations.

V. Créances a un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation estimée en date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

VI. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour un montant de la quote-part afférente à celui-ci.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES DU PASSIF

I. Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque :

- il y a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, à la clôture du bilan.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine de manière individualisée, les provisions à constituer.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

II. Dettes a plus d'un an et a un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'article 27 bis de l'AR du 30.01.2001 est d'application aux dettes à plus d'un an.

III. Comptes de régularisation

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

REGLES COMMUNES APPLICABLES A PLUSIEURS RUBRIQUES D'ACTIF ET DE PASSIF

Les soldes passifs et actifs, exprimés en devises étrangères, sont à la fin de l'exercice comptable, convertis aux cours indicatifs publiés par la Banque Nationale de Belgique à la date d'arrêt des comptes annuels. L'entreprise adopte toutefois comme cours de clôture une moyenne des cours du dernier mois de l'exercice, si, compte tenu des dernières variations de cours, la moyenne de ceux-ci est un meilleur critère d'évaluation pour l'image fidèle des comptes. Les profits et les pertes qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les transactions qui ont été effectuées en monnaie étrangère durant l'année comptable sont reprises dans le compte de résultats à un taux journalier.

REGLES D'EVALUATION APPLICABLES AUX CONVENTIONS

1. Convention AQUAFIN/SBGE

La convention - en cours d'élaboration entre la SBGE et Aquafin - remplace à partir du 1er janvier 2007 une convention signée initialement entre la Région de Bruxelles Capitale et la Région flamande. Les termes de la nouvelle convention sont restés inchangés comparativement à la convention initiale.

Cette convention a pour objet la répartition de prestations liées aux services d'assainissement en Région bruxelloise entre AQUAFIN et la SBGE et fixe les modalités de refacturation des prestations réciproques des 2 entreprises.

Ces prestations comprennent des dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Les termes de la convention prévoient que :

- * les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées par Aquafin sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées ;
- * les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées à Aquafin sont prises en produit dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées .

2. Convention VIVAQUA/SBGE

La convention signée le 28 avril 1994 entre la Région de Bruxelles Capitale et la société VIVAQUA vise la concession de l'exploitation de la station d'épuration SUD.

Bien que la station Sud soit toujours en cours de transfert de la Région de Bruxelles Capitale à la SBGE suite aux problèmes de sols contaminés constatés, la convention de concession a été transférée avec effet au 1er décembre 2006.

Les termes de la convention comprennent :

- * Une facturation mensuelle par Vivaqua sur base forfaitaire conventionnelle ou réelle en contrepartie des prestations liées au fonctionnement de la station d'épuration SUD
- * Un fonds de garantie destiné à couvrir les gros entretiens et les grosses réparations est constitué sur une base forfaitaire (300.000,00 €/an) et facturé mensuellement par 12ème. Le fonds de garantie non-dépensé constitue une créance.

a. Transfert du fonds de la Région de Bruxelles Capitale à la SBGE

Le transfert du fonds de garantie est opéré à la date du 1er décembre 2006 correspondant au transfert de la convention de la RBC à la SBGE et s'élève à 697.449,01 EUR. Le montant transféré constitue un produit exceptionnel pour l'exercice 2007 pour la SBGE et pour contrepartie un compte de régularisation actif « charges à reporter ».

b. Règle de comptabilisation des opérations liées au fonds

En cours d'année, les avances facturées liées au fonds de garantie sont prises en charge.

A la clôture des comptes, un décompte annuel total des dépenses encourues est établi sur base des rapports mensuels d'activités prévu au contrat. Le compte « charges à reporter » enregistre l'écart entre les montants facturés et les dépenses réelles.

3. Convention HYDROBRU/SBGE

Cette convention a pour objet d'assurer l'assainissement public régional de l'eau distribuée par l'IBDE dans la Région bruxelloise.

Les termes de la convention déterminent que :

- * La facturation mensuelle de l'année N est effectuée sur base du volume d'eau mensuel moyen facturé par HYDROBRU durant l'année N-1 ;
- * Une facture de régularisation est établie durant le premier trimestre de l'année N+1 pour tenir compte du volume réel de l'année N. Le montant de la régularisation annuelle est inscrit en compte de régularisation actif ou passif.

4. Convention AQUIRIS/SBGE

Le contrat entre la Région de Bruxelles Capitale et la société AQUIRIS vise la construction et l'exploitation pendant une période de vingt ans, de la station d'épuration NORD.

Il est appelé à être transféré à la SBGE.

Le démarrage de la station est effectif depuis le mois de mars 2007 avec des performances qui sont encore en cours d'évaluation. La réception provisoire a été reportée suite à certains problèmes de rendement constatés lors de ces évaluations.

La réception provisoire, qui sert de point de départ à la facturation des services d'assainissement, est désormais envisagée courant 2008. En conséquence, aucun coût d'assainissement pour l'exercice 2006-2007 n'est provisionné.

Le cahier de charges prévoit une indemnité de 25.000 € par jour calendaire de retard qui fera toutefois l'objet d'une remise quant à son montant ou sa durée d'application. En l'absence d'un accord et conformément au principe de prudence, il n'est pas tenu compte de produits acquis en 2007.

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 15.06.2015

Conformément au prescrit des articles 95 et 96 du code des Sociétés, nous avons l'honneur de faire rapport sur les comptes annuels, sur la situation de l'entreprise et sur notre gestion durant l'exercice social 2014.

1. Commentaires généraux

a. Indexation du prix de l'assainissement

Par décision du Conseil d'Administration du 2013, le prix unitaire standard pour 2014 a été majoré de 2% (comme prévu au plan financier) et porté à 0,5552 €/m³.

D'autre part, le volume d'eau facturé dans le cadre du contrat d'assainissement de Hydrobru en 2014 s'élève à 60.983.902M³, la recette correspondante s'élève à 31.975.067,89 €.

Pour les années précédentes la situation se présentait comme suit :

- 2013 : 59.926.802 m³
- 2012 : 60.802.123 m³ mais réel avec correction : 58.676.383 M³
- 2011 : 58.120.052 m³ mais réel avec la correction : 60.245.792 M³
- 2010 : 57.670.045 m³
- 2009 : 60.249.760 m³
- 2008 : 59.141.488 m³

b. Contrat de concession de la station d'épuration de Bruxelles-Nord

Le décompte final du montant accepté pour être payé au titre de l'annuité 2013/2014 s'élève à 41.359.148,97hors TVA.

Un montant de 50.044.570,25€ TVAC a été liquidé le 12 mai 2014

Une partie de cette annuité (15,7%) a été refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007.

c. Chantiers et travaux en cours :

- le compte 270000 reprend les travaux en cours. Il n'y a pas eu de réception d'ouvrages en 2014.
- les travaux de construction du collecteur du Verrewinkelbeek qui ont débuté en mai 2011 et devraient être terminés mi-2016. Le report de la date de mise en service est notamment dû aux procédures d'acquisition des tréfonds du tronçon « Linkebeek »
- Le chantier de mise à niveau de la station sud, au montant de 72,8 M€. La phase A démarré en janvier 2014 et devait être terminée en mai 2015. Le dernier planning de l'entrepreneur repousse la fin de la phase A à janvier 2016 et fait apparaître donc un retard de 8 mois

2. Commentaires sur les comptes annuels

L'exercice comptable 2014 de la SBGE se solde par un bénéfice de 3,9 M €. Le chiffre d'affaires est de 39,7 M€ et le total du bilan s'élève à 274,9 M€.

A l'actif :

Les immobilisations corporelles sont passées de 219,1 M€ à 215,6 M€, sous l'effet des amortissements (-9,3 M€), des amortissements excédentaires (5,4 M€), des nouveaux apports (0,1M€) et l'augmentation des travaux en cours (+11,0 M€).

Les règles d'évaluations qui sont jointes à ce rapport comportent la méthode spécifique pour déterminer le montant des amortissements excédentaires dans le cadre de la rénovation de la step Sud.

Les créances commerciales s'élèvent à 3.6 M€.

La partie acquise de la redevance d'assainissement 2014 due par Hydrobru mais qui ne sera facturable qu'en 2015 (clause contractuelle) est reprise dans les comptes de régularisation de l'actif pour 13,1 M€.

La quote-part d'Aquafin acquise pour 2014 mais qui ne peut être facturée qu'en 2015 est reprise en « produits à recevoir » pour 7,8 M€.

Au passif :

Les dettes concernent principalement le solde du crédit de 80 M€ auprès de ErsteEuropaäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, SA (ex Euro Hypo Bank). Un 7e remboursement de 3,3 M€ en capital a eu lieu en mai 2014.

La septième « annuité » Aquis se retrouve pour 10/12e dans les comptes de régularisation du passif ainsi que les intérêts courus mais non échus du crédit Euro Hypo de 1,8 M€

Comptes de résultat :

Le chiffre d'affaires est en concordance avec les prévisions du plan pluriannuel.

3. Utilisation des instruments financiers

Pour faire face aux besoins temporaires de liquidités, la SBGE a conclu une convention de crédit avec ING Banque. La ligne de crédit de 6.000.000 € pouvant être utilisée en découvert simple ou par straight loans à été conclue le 17/04/2014. Cette ligne mixte a été liquidée le 13/11/2014

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

4.1. Paiement de la 8ème annuité d'exploitation du contrat de concession de la station nord

La 8ème annuité d'exploitation, couvrant la période d'exploitation du 03.03.2014 au 02.03.2015, s'élève à 41.052.158,70 € HTVA

Une partie de cette annuité (15,7%) a été refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007.

4.2. Décompte Hydrobru

La facture annuelle de régularisation - suivant les articles 10 et 11 du contrat - pour l'année 2014 s'élève à 1,9 M€ en notre faveur.

5. Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

• Exploitation des bassins d'orage

Par courrier du 29.01.2014, la SBGE a notifié à HYDROBRU sa décision de mettre fin aux conventions de collaboration de mai 1999 pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de ses bassins d'orage. En conséquence, la SBGE assurera l'exploitation complète de ses bassins d'orage avec son personnel propre à partir de mai 2015

• Exploitation de la station sud

Le contrat qui confie l'exploitation de la station sud à Vivaqua se termine le 31.07.2015. La SBGE a décidé qu'à partir de cette date, elle en assurerait elle-même l'exploitation à l'aide de son propre personnel. Un plan de recrutement a été mis en place à cet effet.

6. Recherche et développement

néant

7. Risques et incertitudes de la société

Différentes procédures judiciaires sont actuellement en cours dans lesquelles la SBGE est impliquée :

7.1. Concernant l'arrêt de la station nord en décembre 2009

- Procédure au fond de la Région Flamande, de la Vlaamse Milieumaatschappij, de la ville de Vilvorde et de la commune de Zemst contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris
- Action en cessation environnementale de la ville de Malines contre la Région de Bruxelles-Capitale, la SBGE et Aquiris
- Procédure au fond de la ville d'Anvers contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris
- Action en cessation de la commune de Rumst contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris.

A la suite du rapport des experts, il apparaît que la responsabilité de la SBGE dans ce dossier n'est nullement engagée. Les procédures sont cependant toujours en cours.

7.2. Concernant les annuités du contrat de concession de la station nord

- Citation d'Aquiris devant le Tribunal de 1ère Instance contre la SBGE concernant la réclamation d'une indemnité de 41.873.837,30 €, montant arrêté au 2 mars 2013, sur fondement de l'article 16, §1 du cahier spécial des charges de la concession de travaux publics régissant les relations entre les parties .

Le tribunal de 1ère instance a rendu un jugement le 24.10.2014 s'appuyant sur le rapport du collège d'experts du 08.12.2011 par lequel, d'une part, il rejette la demande d'Aquiris concernant les sables et les débris et d'autre part confie une mission complémentaire à ce même collège d'experts, portant essentiellement sur les points suivants :

- Déterminer la répartition de la part de responsabilité à opérer entre les problèmes de sous-dimensionnement, de qualité des effluents et d'augmentation de charges et de définition du domaine de traitement garanti ;
- Déterminer l'influence des sorties du domaine de traitement garanti sur les coûts supplémentaires annuels de traitement des boues.

Ces 2 points qui font l'objet d'une expertise complémentaire représentent 15,1 M€ (dont 2,7 M€ pour la filière de traitement des eaux usées et 12,4 M€ pour le traitement des boues) sur les 41,9 M€ réclamés par Aquiris.

- Citation d'Aquiris devant le Tribunal de Commerce pour ordonner, d'une part, avant dire droit, le paiement des 7.803.280,24 € retenus sur l'annuité 2011/2012 et d'autre part, au fond, ordonner le paiement des montants retenus sur les annuités 2010/2011 (4.200.975,68 €) et 2011/2012 (7.803.280,24 €).

Aquiris a entretemps renoncé à sa demande avant dire droit et l'affaire a été remise à une audience relai du 6 juin 2014, à l'issue de laquelle un nouveau calendrier a été fixé pour l'échange des conclusions ainsi que pour les plaidoiries prévues le 26.06.2015. Compte tenu des conclusions du rapport définitif d'experts du 08.12.2011, à savoir que :

- les caractéristiques des effluents entrants ne sont pas une des causes de l'impossibilité de procéder aux essais de garantie et de performances préalables à l'admission définitive
 - Les caractéristiques des effluents entrants (influent) ne sont pas une des causes de l'impossibilité de prononcer l'Admission définitive
 - Les causes de la non tenue des essais de performance préalables à l'admission définitive, de la non obtention des performances contractuelles et l'impossibilité de prononcer l'admission définitive, sont d'une part le sous dimensionnement de certains ouvrages et d'autre part un fonctionnement différent, de ce qui était attendu dans l'offre du Concessionnaire, pour certains procédés et ou équipements de la station.
 - les influents effectifs actuels ne sont pas différents des charges de référence définies au contrat ni, en ce qui concerne les charges, aux résultats mesurés lors de la campagne de mesures de 1998, communiqués aux soumissionnaires
- l'organe de gestion de la SBGE reste d'avis de ne comptabiliser aucune provision pour risques et charges du fait de l'absence de caractère probable ou certain des charges à couvrir.

7.3. suppléments aux annuités 2012/2013 et 2013/2014 du contrat de concession de la station nord

Par courrier du 10.04.2013, Aquiris a fait parvenir à la SBGE une facture au montant hors TVA de 4.833.911,30 € pour des coûts supplémentaires relatifs à la période 2012/2013.

De même, par courrier du 30.04.2014, Aquiris a fait parvenir à la SBGE une facture au montant hors TVA de 5.142.505,56 € pour des coûts supplémentaires relatifs à la période 2013/2014.

La SBGE a donc formellement protesté ces factures et ne les a pas comptabilisées.

Les arguments invoqués par Aquiris pour justifier ces factures sont les mêmes que ceux repris dans sa réclamation du 05.02.2009, laquelle est contestée par la SBGE et fait actuellement l'objet d'une procédure devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

Finalement, par courrier du 14.04.2015, Aquiris a fait parvenir à la SBGE les notes de crédits correspondant à ces 2 factures protestées, et a, par ce même courrier, envoyé 2 déclarations de créance aux montants de 4.833.911,30 € et 5.142.505,56 € pour des coûts supplémentaires relatifs respectivement aux périodes 2012/2013 et 2013/2014.

8. Justification de l'application des règles de continuité

Etant donné l'application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles comptables de continuité pour l'élaboration des comptes annuels pour les raisons suivantes :

Les résultats sont fort proches des résultats prévus au plan financier pluriannuel. Celui-ci prévoyait des pertes durant les exercices 2007 à 2011. A partir de l'exercice 2012 les bénéfices diminueront la perte reportée.

9. Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

- Diminution de la perte à reporter : 3.858.959,08 €

10. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons :

- De prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social 2014 ;
- D'accepter l'affectation du résultat proposée ;
- D'approuver les comptes annuels ;
- De nous donner décharge pour le mandat exercé durant l'exercice écoulé ;
- De donner décharge au commissaire

Siège social :
Place Ernest Dubois, 16
B – 1390 Grez-Doiceau

Tel : 32 (010) 84 40 94
Fax : 32 (010) 84 57 36
E-mail : f.a.wilmet@skynet.be

Aux Actionnaires de la **Société Anonyme**
Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau
(SBGE)

Boulevard de l'Impératrice, 66
1000 Bruxelles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA « SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU (SBGE) »
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RESERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la « SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU (SBGE) » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à €.274.907.131 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice d'€3.858.959.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la « SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU (SBGE) » au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion qui mentionne que différentes procédures judiciaires mettent en jeu des montants importants sont en cours avec la société AQUIRIS concernant une indemnité contestée par la S.B.G.E. et avec divers pouvoirs publics ayant trait à des dommages environnementaux suite à l'arrêt temporaire de la station Nord. Suite au rapport des experts qui dégage la S.B.G.E. de toute responsabilité dans les causes de l'arrêt de cette station, l'organe de gestion a décidé de ne comptabiliser aucune provision pour risques et charges ni réductions de valeurs dans les comptes annuels.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

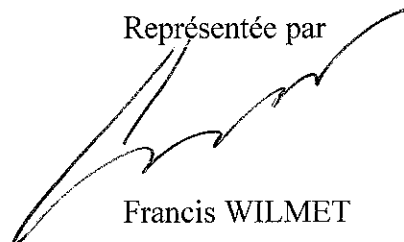
- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Le 11 juin 2015

F.A.WILMET & CIE, S.P.R.L.
Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

Représentée par



Francis WILMET